URBAN

Mont des Arts 10-13

1000 Bruxelles

Bruxelles le 24 août 2026,

Madame,
Monsieur,

Concerne : Régularisation des travaux de sécurisation de la tribune de football du Sportcity réalisés en urgence de juin à septembre 2025.

Par la présente, nous attestons que l'objet de la présente demande de permis d'urbanisme ne modifie en rien l'enveloppe chauffée de la tribune.

En effet, les gradins étaient à l'origine ouverts et couverts par un auvent constitué de tôles ondulées. Cette tôle a été déplacée et couvre désormais les gradins. Le statut « non chauffé » est donc maintenu et aucune modification à l'enveloppe chauffée n'est demandée.

Par conséquent, nous demandons une dérogation à la PEB et n'introduisons aucun formulaire ou proposition PEB avec la présente demande de permis

Cordialement,